

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2844

22 novembre 2011

SOMMAIRE

Air Invest S.A.	136512	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	136508
Beauty Island S.à r.l.	136483	Shiplux X S.A.	136486
Behomerent S.A.	136486	Shiplux X S.A.	136486
Belloc S.A.	136483	Siam Food S. à r.l.	136487
Bimmo Holding S.A.	136486	Siegwerk Holding Luxembourg S.A.	136492
Borden Luxembourg S.à r.l.	136483	Sincro Sicav	136493
CEP III Investment 15 Finance S.à r.l. ...	136484	Smartlighting	136493
Cityhold Propco 2 S. à r.l.	136466	Société Internationale Italcementi (Lu- xembourg) S.A.	136466
Commercial Metals Company US (Luxem- bourg), S.C.S.	136487	Société Luxembourgeoise de Consultance et de Gestion - Société Anonyme	136466
Curzon Capital Partners III S.à r.l.	136480	Software Union G.m.b.H.	136478
DC Global Holdings S.à r.l.	136494	SO.GE.PART International S.A.	136493
Eridan Finance S.à r.l.	136499	Solelec S.A.	136479
Hiwe S.C.I.	136508	Solideal Holding S.A.	136478
Quiba Holding S.A.	136499	Solideal Holding S.A.	136478
Quotapart SPF S.A.	136499	Star Estate S.A.	136479
Raise S.A.	136508	Stugalux Promotion S.A.	136479
Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l.	136507	Tango S.A.	136493
Recurrent Energy Lux Euro Holdings S.à r.l.	136507	Techno Services S.A.	136494
Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l. ...	136507	Thema-Nature s.à r.l.	136497
Redcliffe S.A.	136511	The Pyg S.à r.l.	136497
Requilab	136511	Tilma Holding S.A., SPF	136497
Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l.	136512	Trade-Match.com S.à.r.l.	136479
REU Lux 1 S.à r.l.	136511	TRAITEUR Paul EISCHEN s.à r.l.	136498
REU Lux 2 S.à r.l.	136512	Trecit SA	136483
Richard-Group	136512	Trinity - Gérance Immobilière S.à r.l. ...	136498
Rooocas Holding S.à r.l.	136508	Trois I, Investissements Industriels Inter- nationaux S.A.	136480
Rooocas Holding S.à r.l.	136507	Trozov S.à r.l., SPF	136483
R.T.C. Group Soparfi S.A.	136506	Trust In Media S.à r.l.	136498
		Turgot S.A.	136498

Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

—
Extrait de procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 14 juillet 2011

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Bruno Eynard de ses fonctions d'Administrateur de catégorie B et Président du Conseil d'Administration avec effet au 26 mai 2011.

Le Conseil nomme Monsieur Nico Schaeffer, demeurant professionnellement au 12, avenue de la Porte-Neuve à 2227 Luxembourg comme nouvel administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Eynard. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2013.

Le Conseil décide d'élire Monsieur Nico Schaeffer en tant que Président du Conseil d'Administration pour la même durée que son mandat d'Administrateur de catégorie B.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement à Luxembourg le 13 octobre 2011

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Bruno Eynard avec effet au 26 mai 2011.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Nico Schaeffer, demeurant professionnellement 12 Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, comme Administrateur de catégorie B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire devant se tenir en 2013.

Pour la société Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011143721/23.

(110165988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Société Luxembourgeoise de Consultance et de Gestion - Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 56.676.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Société Luxembourgeoise de Consultance et de Gestion S.A., en abrégé SOLUXCO S.A., avec siège social à L-1221 Luxembourg, 53 rue de Beggen, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Me Nicolas BERNARDY

Le liquidateur

Référence de publication: 2011143722/15.

(110166276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Cityhold Propco 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.832.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cityhold Investissement S.à.r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by the undersigned notary on September 29th, 2011 and being in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies, represented by Mr. Cliff Langford, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 September 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cityhold Propco 2 S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company (resolving as set out hereafter). Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, real estate rights and real estate holding companies or partnerships located abroad or in Luxembourg as well as any participations in any real estate enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, such as but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may also invest directly or indirectly in a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and manage such portfolio.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at TWENTY THOUSAND POUND STERLING (GBP 20,000.-) represented by TWENTY THOUSAND (20,000) ordinary shares in registered form having a par value of one POUND STERLING (GBP 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders is subject to the prior approval of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital of the Company.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of shares through the repurchase and cancellation of such shares.

6.7 In the case of a repurchase of shares by the Company which is not followed by a cancellation of those shares, the Company will hold those shares in treasury without nevertheless receiving any dividends in respect of such shares and without being able to express any vote on those shares. For purposes of calculating majority and quorum requirements, the shares held on treasury by the Company will be disregarded.

6.8 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares can only be done if the Company has sufficient distributable funds to make such repurchase,

6.9 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares has to be approved by the board of managers with the consent of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers appointed by the shareholders which set the term of their office. The managers are appointed by a resolution of the shareholders representing the absolute majority of the share capital. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The following matters shall be subject to the prior consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital:

(i) investments of the Company of an aggregate value per investment in excess of GBP 1,000,000;

(ii) granting of loans by the Company of an aggregate amount value per loan in excess of GBP 1,000,000 and the granting of any additional loan or increase in an existing loan where the aggregate amount lent for that project exceeds GBP 1,000,000;

(iii) the granting of any pledge or other charge over any assets of the Company or of any guarantee for an amount which if called would entitle the recipient to in excess of GBP 1,000,000

(iv) borrowings by the Company in excess of GBP 1,000,000;

(v) disposal of a subsidiary by the Company;

(vi) liquidation of a subsidiary of the Company;

(vii) disposal of assets in excess of GBP 1,000,000 or disposal of assets which represent more than 25% of the total assets of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall always meet in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers with a proposed agenda for the meeting shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented in Luxembourg. Resolutions of the board of managers are validly taken by the absolute majority of its members, regardless of the number of managers being present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The following matters require the unanimous consent of all the board members:

- (i) Incorporation of new subsidiaries;
- (ii) Establishment of a branch;
- (iii) Transfer of the registered office within the municipality of Luxembourg
- (iv) Purchase of assets (regardless of the type of assets) for a value in excess of GBP 10,000
- (v) Expenditures of more than GBP 10,000, unless included in a budget which has already been approved;
- (vi) Approval of the budget (it being noted that the budget should be at least bi-annual)
- (vii) Borrowings in excess of GBP 10,000;
- (viii) Signing of contracts which commit or are likely to commit the Company to spend more than GBP 10,000;
- (ix) Charging, pledging or otherwise encumbering the assets of the Company;
- (x) Granting of guarantees.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, except that a majority of the managers must be physically present in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. Circular resolutions are deemed to have been taken at the registered office of the Company.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated (including a manager) in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with

the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast at such meeting or written consultation, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday of April of each year at 3.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company representing the absolute majority of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders will also determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company as well as the board of managers;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

16.5 Dividends and interim dividends may only be distributed with the consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital.

VI. Dissolution -Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting period shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

Cityhold Investissement S.à.r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWENTY THOUSAND (20,000) ordinary shares, , in registered form, with a par value of one POUND STERLING (GBP1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWENTY THOUSAND POUND STERLING (GBP 20,000.-).

The amount of TWENTY THOUSAND POUND STERLING (GBP 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately iône thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

a.) Mr. Jyrki Konsala, born on 22 October 1962 in Lempäälä, Finland, residing at 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

b.) Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

c.) Mr. Per Sjoberg, born on January 24, 1962 in St Hammer, Sweden, residing at Ordens 1, , 144 30 Stockholm, Sweden.

2. The registered office of the Company is established at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Cityhold Investissement S.à.r.l., une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2011 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M. Cliff Langford, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Cityhold Propco 2 S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du conseil de gérance, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

3.2. L'objet de la Société est également de réaliser toutes transactions relatives directement ou indirectement à l'acquisition d'immeubles, de droits immobiliers et de sociétés détenant des biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes participations dans toutes entreprises immobilières de quelque nature que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, tel que (sans que cela soit limité à) l'acquisition, la détention, la location, le crédit-bail, la séparation, l'assainissement, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, l'exploitation, la construction, la vente ou bien l'aliénation, l'octroi d'hypothèques, de gages ou de quelque sûreté que ce soit de biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également investir directement ou indirectement dans un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, et gérer ce portefeuille.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à VINGT MILLE LIVRES STERLING (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La cession de parts sociales entre associés doit être approuvée au préalable par les associés représentant au moins la majorité absolue du capital social de la Société.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

6.6. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation de parts sociales par le rachat et l'annulation de ces parts sociales.

6.7. En cas de rachat de parts sociales par la Société non suivi par une annulation de ces parts sociales, la Société détiendra ces parts sociales en trésorerie mais néanmoins sans recevoir aucun dividende relatif à ces parts sociales et sans être capable d'exprimer aucun vote relatif à ces parts sociales. Les parts sociales de trésorerie détenues par la Société ne peuvent être prises en compte pour le calcul des majorités et quorums.

6.8. Un rachat de parts sociales par la Société sans annulation des parts sociales peut uniquement être effectué si la Société a suffisamment de fonds distribuables pour réaliser ce rachat.

6.9. Le rachat de parts sociales par la Société sans annulation de parts sociales doit être approuvé par le conseil de gérance avec l'accord des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Les gérants sont nommés par une résolution des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. Les matières suivantes doivent faire l'objet de l'accord préalable des associés représentant la majorité absolue du capital social:

- (i) investissements de la Société d'un montant total par investissement supérieur à 1.000.000 GBP;
- (ii) octroi de prêts par la Société d'un montant total par prêt supérieur à 1.000.000 GBP et octroi de tout prêt additionnel ou augmentation d'un prêt existant lorsque le montant total prêté pour ce projet est supérieur à 1.000.000 GBP;
- (iii) octroi de tout gage ou autre sûreté sur l'un quelconque des biens de la Société ou de toute garantie permettant à son bénéficiaire, si elle était appelée, de réclamer un montant supérieur à 1.000.000 GBP;
- (iv) l'emprunt par la Société d'un montant supérieur à 1.000.000 GBP;
- (v) la cession d'une filiale de la Société;
- (vi) la liquidation d'une filiale de la Société;
- (vii) l'aliénation ou la cession de biens pour une valeur supérieure à 1.000.000 GBP ainsi que l'aliénation ou la cession de biens représentant plus de 25% de l'ensemble des biens de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira toujours à Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité absolue des

voix exprimées par ses membres quel que soit le nombre de gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les matières suivantes nécessitent le consentement unanime de tous les membres du conseil de gérance:

- (i) constitution de nouvelles filiales;
- (ii) établissement d'une succursale;
- (iii) transfert du siège social au sein de la ville de Luxembourg;
- (iv) acquisition de biens (quelle que soit la nature des biens) d'une valeur supérieure à 10.000 GBP;
- (v) dépenses ou charges de plus de 10.000 GBP, à moins qu'elles n'aient été incluses dans un budget qui a déjà été approuvé;
- (vi) approbation du budget (le budget doit être au moins bi-annuel);
- (vii) emprunts d'un montant supérieur à 10.000 GBP;
- (viii) signature de contrats engageant ou susceptible d'engager la Société à dépenser plus de 10.000 GBP;
- (ix) consentir des sûretés ou des gages sur, ou donner en garantie de quelque manière que ce soit, les biens de la Société;
- (x) octroyer des garanties.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion mais une majorité des gérants doit être présente physiquement à Luxembourg.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Les résolutions circulaires sont réputées avoir été adoptées au siège social de la Société.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué (y compris un gérant) conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document

unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées à cette assemblée ou consultation écrite, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et Assemblée générale ordinaire.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 15 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuée aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société ainsi que par le conseil de gérance; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.5 Les dividendes et les dividendes intérimaires peuvent uniquement être distribués avec l'accord des associés représentant la majorité absolue du capital social.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Cityhold Investissement S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à VINGT MILLE (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-).

Le montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

a.) M. Jyrki Konsala, né le 22 octobre 1962 à Lempäälä, Finlande, résidant à 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

b.) M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays Bas, résidant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

c.) Mr. Per Sjoberg, né le 24 janvier 1962 à St Hammer, Suède, résident à at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Suède.

2. Le siège social de la Société est établi au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Langford et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43445. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139367/641.

(110161301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Solideal Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.961.

Les comptes consolidés au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011143726/10.

(110165962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Solideal Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.961.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011143727/10.

(110165963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Software Union G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 90.242.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011143723/12.

(110166544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Solelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 91.565.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143725/14.

(110166672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Star Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 101.238.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 13 octobre 2011, l'actionnaire unique a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, BDO Compagnie Fiduciaire.

A cette même date, l'actionnaire unique de la société a décidé de nommer comme commissaire aux comptes la société Audiex S.A. avec siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65.469.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011143728/18.

(110166295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Stugalux Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 98.515.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2011

1. L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société Fiduciaire Cabexco S.à.r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1 rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139890 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143730/12.

(110166272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 70.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trade Match.com S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011143734/12.

(110166155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.051.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Daniele Alessandro CARDOSO, avec adresse professionnelle au Piazza Duse 3, I-20122 Milan, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Diego STEFANEL, avec adresse professionnelle au 15, Via Larga, I-20122 Milan, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011143736/27.

(110166486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Curzon Capital Partners III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.909.

In the year two thousand and eleven, on the third of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Curzon Capital Partners III, LP, a limited partnership registered in England and Wales under registration number LP14299, the principal place of business of which is at Berkeley Square House, 8th floor, Berkeley Square, London W1J6D8, acting by its general partner, Curzon Capital Partners III (GP) Limited, a limited company incorporated and registered in England and Wales under company registration number 7489095, whose registered office is at Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J6DB (the Sole Partner), hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party represents the entire corporate capital of Curzon Capital Partners III S.à r.l., a limited liability company with registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.909, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on May 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1724 dated July 29, 2011 (the Company). The share capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500-EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (1,- EUR) each, entirely paid in.

The agenda of the meeting is as follows:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred and one

Euro (EUR 12,501.-), by the creation and the issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights attached as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present resolutions, and to pay a share premium of an amount of one hundred thirty-eight thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 138.950.-);

2. To amend article 5.1 of the articles of incorporation to reflect the capital increase;

3. Miscellaneous.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) to an amount of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), represented by an amount of twelve thousand five hundred and one (12,501) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights attached as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present resolutions, together with a share premium of an amount of EUR one hundred thirty-eight thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 138,950.-).

The 1 (one) new share in registered form to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 138.951 (one hundred thirty-eight thousand nine hundred fifty-one Euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares in registered form issued by the Company.

Second resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Partner resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at amount of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Curzon Capital Partners III, LP, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, dont le siège de direction effective se situe à Berkeley Square House, 8th floor, Berkeley Square, London W1J6D8, représentée par son commandité, Curzon Capital Partners III (GP) Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 7489095, dont le siège social se situe à Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J6DB («l'Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 3 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparant, agissant en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Curzon Capital Partners III S.à r.l.», avec siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1724 du 29 juillet 2011.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (1. EUR) chacune.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,501,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour des présentes résolutions, ensemble avec une prime d'émission de cent trente-huit mille neuf cent cinquante Euros (EUR 138.950.-);

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée;

3. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12,501) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour des présentes résolutions, ensemble avec une prime d'émission de la somme de cent trente-huit mille neuf cent cinquante Euros (EUR 138.950.-).

La 1 (une) nouvelle part sociale sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire et la prime d'émission a été intégralement libérée en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de cent trente-huit mille neuf cent cinquante et un Euros (EUR 138.951.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 12.501 (douze mille cinq cent une) parts sociales sous forme nominative émises par la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus et a décidé que l'article 5.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.1. «Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12,501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1,-) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44001 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139376/133.

(110161533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Trozov S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.584.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Jacek Andrzej WOLAK, gérant de classe B, est actuellement 70, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg au lieu et place de 18, rue du Village, L-6183 Gonderange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18/10/2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011143737/13.

(110166036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Belloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 154.304.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011143788/10.

(110166566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Borden Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.411.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/10/2011.

G. STEVENS.

Référence de publication: 2011143789/10.

(110166730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Beauty Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.524.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143791/10.

(110166607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Trecit SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 72.142.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 28 septembre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Citro Pasquale comme administrateur de la société

- L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur FANTONI Elvezio, né le 28 juillet 1959 à Cerete (Italie), demeurant à Piazza Del Paradiso 19 I – 24023 Clusone. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2011143745/13.
(110166371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

CEP III Investment 15 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.170.003,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.175.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of August.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP III Investment 15 S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 161160.

Here represented by Ms. Sophie Henryon, employee from the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that CEP III Investment 15 S.À R.L. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CEP III Investment 15 Finance S.à r.l (the «Company»), a private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B162175 and incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on 28 June 2011, not yet published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an amount of EUR 1,157,503.- (one million one hundred fifty seven thousand five hundred three euro) so as to bring it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to the amount of EUR 1,170,003.- (one million one hundred seventy thousand three euro), by the issuance of 1,157,503 (one million one hundred fifty seven thousand five hundred three) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be fully paid up through a contribution in cash.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented by Ms. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a the aforementioned proxy given under private seal, declares to subscribe to the 1,157,503 (one million one hundred fifty seven thousand five hundred three) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to have them fully paid up in cash so that the amount of EUR 1,157,503.- (one million one hundred fifty seven thousand five hundred three euro) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary .

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to adapt the article 6 of the articles of association of the Company to the aforementioned change so that it can be read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at one million one hundred seventy thousand three euro (EUR 1,170,003.-) represented by one million one hundred seventy thousand three (1,170,003) shares of one euro (EUR 1.) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand (2,000.-) euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société CEP III Investment 15 S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161160.

Dûment représentée par Mme. Sophie Henryon, employée de l'étude de Maître Francis Kessler, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus demande au notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société CEP III Investment 15 Finance S.à r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162175 et constituée selon un acte passé par devant le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.157.503,- (un million cent cinquante-sept mille cinq cent trois euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.170.003,- (un million cent soixante-dix mille trois euros), par l'émission de 1.157.503 (un million cent cinquante-sept mille cinq cent trois) nouvelles parts sociales de valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, prénommée, en vertu de la prédite procuration sous seing privé, déclare souscrire aux 1.157.503 (un million cent cinquante-sept mille cinq cent trois) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer les nouvelles parts sociales en numéraire par paiement de la somme de EUR 1.157.503,- (un million cent cinquante-sept mille cinq cent trois euros) de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Seconde résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'adapter l'article 6 des statuts de la Société aux modifications précitées, pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent soixante-dix mille trois euros (EUR 1.170.003,-) représenté par un million cent soixante-dix mille trois (1.170.003) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille (2.000,-) euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 août 2011. Relation: EAC/2011/11326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139385/110.

(110161164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Behomerent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 81.239.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143792/10.

(110166563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Bimmo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 85.863.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143793/10.

(110166562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Shiplux X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011143711/11.

(110166018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Shiplux X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.209.

Extrait Des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2011

M. Freddy BRACKE, M. Michel JADOT, M. Alexis VERMAST, M. Vivek PATHAK sont renommés administrateurs.

M. Jozef ADRIAENS, Administrateur de sociétés, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange, est nommé administrateur.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Freddy BRACKE prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011143712/17.

(110166019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Siam Food S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 147.626.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michelau, le 19/10/2011.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2011143713/10.

(110166234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.545.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CMC GH, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE-19808, State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under company number 4979190 (the "Contributor" or the "Limited Partner"), here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk of notary, with professional address in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Commercial Metals Company US, LLC, a limited liability corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE-19808, State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under company number 4965003 (the "General Partner and together with the Contributor the "Partners"), here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk of notary, with professional address in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the appearing parties are the current partners owning all the issued and outstanding corporate units of Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., a Luxembourg Limited Corporate Partnership ("société en commandite simple") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.545 (the "Company");

(ii) That the Partners wish to amend and restate the Company's extraordinary general meeting held in front of the undersigned notary on June 24, 2011 in order to correct material errors as regards the value of the contribution made and the consideration for the contribution made;

(iii) That the Partners also wish to subsequently change, with retrospective effect as from the Company's incorporation date, the currency of the unit capital of the Company, the currency of the units issued by the Company as well as the functional currency of the Company from EUR to USD; and

(iv) That the Partners have unanimously waived any convening notice right and have therefore unanimously adopted the following resolutions.

First resolution

It is noted that, due to a material error the value of the 30,000 (thirty thousand) quotas representing all the issued and outstanding quotas of Commercial Metals International GmbH, a limited liability company, (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), incorporated, organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office (Sitz) at Baar and its place of business at Lindenstrasse 14, CH-6340 Baar, canton Zug, Switzerland, has been declared, in the deed passed on 24 June 2011, as being EUR 614,780,022 (six hundred fourteen million seven hundred eighty thousand and twenty-two Euros) while the correct value should have been USD 1,064,448,225 (one billion sixty-four million four hundred forty-eight thousand two hundred and twenty-five United States dollars) of which the Euro equivalent amount was of EUR 741,290,183 (seven hundred forty-one million two hundred ninety thousand one hundred eighty-three Euros);

It is also noted that, consequently, the total value of the contribution approved in the deed passed on 24 June 2011 (the "Initial Deed"), has been declared to be EUR 766,047,604 (seven hundred sixty-six million forty-seven thousand six hundred and four Euros) while the correct value should have been USD 1,280,656,266 (one billion two hundred eighty million six hundred fifty-six thousand two hundred and sixty-six United States dollars), of which the Euro equivalent

amount was of EUR 892,537,765 (eight hundred ninety-two million five hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five Euros);

It is also noted that a portion of the Assets (as defined in the Initial Deed) (corresponding to 1% of the total value of the Assets) has been contributed to the Company to the benefit of the General Partner.

It is finally noted that the Assets have been contributed to the Company exclusively for Non Voting Units (as defined in the Initial Deed).

It is accordingly unanimously resolved to amend and restate, with retrospective effect as from 24 June 2011, the THIRD, the FOURTH, the FIFTH and the SIXTH RESOLUTIONS adopted on 24 June 2011 which shall then read as follows:

Third resolution

It is unanimously resolved to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the unit capital of the Company by an amount of EUR 892,537,765 (eight hundred ninety-two million five hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euros) to EUR 892,557,765 (eight hundred ninety-two million five hundred fifty-seven thousand seven hundred sixty-five Euros) by the issue of:

- 892,537,765 (eight hundred ninety-two million five hundred thirtyseven thousand seven hundred sixty-five) Non Voting Units having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "New Units");

the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor and the General Partner to the Company consisting of the Assets in proportion of their interest in the Company.

Fourth resolution

It is hereby unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor and the General Partner of the New Units by a contribution in kind consisting of the Assets.

Contributors' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor and the General Partner duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde and they declare to subscribe all the New Units in proportion of their participation in the Company.

Description of the contribution

The total aggregate value of the Assets is EUR 892,537,765 (eight hundred ninety-two million five hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five Euros), which amount is the equivalent of USD 1,280,656,266 (one billion two hundred eighty million six hundred fifty-six thousand two hundred and sixty-six United States dollars).

The value of the Contribution has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor dated 24 June 2011. Such valuation has been accepted though a statement on contribution value issued by the Company's general partner and dated 24 June 2011. This certificate of valuation and the statement on contribution value shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution's existence has been given to the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

1. CMC GH, LLC holds 19,800 (nineteen thousand eight hundred) Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and 883,612,387 (eight hundred eighty-three million six hundred twelve thousand three hundred eighty-seven) Non Voting Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each; and

2. Commercial Metals Company US, LLC holds two hundred (200) Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and 8,925,378 (eight million nine hundred twenty-five thousand three hundred seventy-eight) Non Voting Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's partnership agreement dated 21 April 2011 which shall then be read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The issued and fully subscribed unit capital of the Partnership is set at EUR 892,557,765 (eight hundred ninety-two million five hundred fiftyseven thousand seven hundred sixty-five Euros) represented by (i) 20,000 (twenty thousand) units of EUR 1.00 (one Euro) each (hereafter collectively referred to as the "Units" and individually as a "Unit") and (ii) 892,537,765 (eight hundred ninety-two million five hundred thirtyseven thousand seven hundred sixty-five) Non Voting Units (as defined below) of EUR 1.00 (one Euro) each.

5.2. The General Partner subscribes 200 (two hundred) Units and 8,925,378 (eight million nine hundred twenty-five thousand three hundred seventy-eight) Non Voting Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each representing a total contribution of EUR 8,925,578 (eight million nine hundred twenty-five thousand five hundred seventy-eight Euros).

5.3. The Limited Partner subscribes 19,800 (nineteen thousand eight hundred) Units and 883,612,387 (eight hundred eighty-three million six hundred twelve thousand three hundred eighty-seven) Non Voting Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each representing a total contribution of EUR 883,632,187 (eight hundred eighty-three million six hundred thirty-two thousand one hundred eighty-seven Euros).

5.4. All the Units and all the Non Voting Units are fully paid up.”

The correct value of the Contribution has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor countersigned by the General Partner dated August 26, 2011. Such valuation has been accepted though a statement on contribution value issued by the Company’s general partner dated August 30, 2011. This certificate of valuation and the statement on contribution value shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration.

Second resolution

It is noted that the Company was incorporated under private seal on 21 April 2011 (the "Incorporation Date").

It is also noted that the Partners now intend to use United States dollars ("USD") rather than Euro ("EUR") as currency of the Company’s unit capital and of the nominal value of the Company’s issued units as well as functional currency of the Company and this with a retrospective effect as from the Incorporation Date.

Considering the above, it is hereby unanimously resolved to:

(i) change, with retrospective effect as from the Incorporation Date, the currency of the unit capital of the Company and of the units issued by the Company from EUR to USD;

(ii) to convert the amount of the nominal value of the units issued by the Company from EUR 1.- (one Euro) to USD 1.- (one United States dollar);

(iii) to convert the unit Capital of the Company from EUR 892,557,765 (eight hundred ninety-two million five hundred fifty-seven thousand seven hundred sixty-five Euros) to USD 1,280,685,066 (one billion two hundred eighty million six hundred eighty-five thousand and sixty-six United States dollars) using a rounded EUR/USD exchange rate of 1.4348 USD for 1.- EUR.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company’s partnership agreement to read as follows:

“**Art. 5. Capital.**

5.5. The issued and fully subscribed unit capital of the Partnership is set at USD 1,280,685,066 (one billion two hundred eighty million six hundred eighty-five thousand and sixty-six United States dollars) represented by (i) 28,800 (twenty-eight thousand eight hundred) units of USD 1 (one United States dollar) each (hereafter collectively referred to as the “Units” and individually as a “Unit”) and (ii) 1,280,656,266 (one billion two hundred eighty million six hundred fifty-six thousand two hundred fifty-six) Non Voting Units (as defined below) of USD 1 (one United States dollar) each.

5.6. The General Partner subscribes (i) 288 (two hundred eighty-eight) Units and (ii) 12,806,563 Non Voting Units representing a total contribution of USD 12,806,851 (twelve million eight hundred six thousand eight hundred fifty-one United States dollars).

5.7. The Limited Partner subscribes (i) 28,512 (twenty-eight thousand five hundred twelve) Units and (ii) 1,267,849,703 (one billion two hundred sixty-seven million eight hundred forty-nine thousand seven hundred and three) Non Voting Units representing a total contribution of USD 1,267,878,215 (one billion two hundred sixty-seven million eight hundred seventy-eight thousand two hundred fifteen United States dollars).

5.8. All the Units and all the Non Voting Units are fully paid up.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente-et-un août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

CMC GH, LLC, une société à responsabilité limitée constituée, régie et existant sous les loi de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE-19808, Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrit près du "Delaware Secretary of State" sous le numéro de société 4979190 (l'"Apporteur" ou l'"Associé Commanditaire"), ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Commercial Metals Company US, LLC, une société à responsabilité limitée constituée, régie et existant sous les loi de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE19808, Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrit près du "Delaware Secretary of State" sous le numéro de société 4965003 (l'"Associé Commandité" et ensemble avec l'Apporteur les "Associés"), ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que les parties comparantes sont les associés actuels détenant l'ensemble des parts d'intérêts de la société Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.545 (la "Société");

(ii) Que les Associés désirent modifier et réécrire l'acte d'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue devant notaire le 24 juin 2011 en vue de corriger une erreur matérielle eu égard à la valeur de l'apport effectué ainsi qu'à la contrepartie de cet apport;

(iii) Qu'en outre, les Associés souhaitent changer en conséquence, avec effet rétroactif à la date de la constitution de la Société, la devise du capital social de la Société, la devise des parts d'intérêts émises par la Société ainsi que la devise de fonctionnement de la société de l'EUR en USD; et

(iv) Que les Associés ont renoncé à leur droit de convocation préalable et ont unanimement adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Il est noté qu'en raison d'une erreur matérielle, la valeur des 30.000 (trente mille) parts sociales représentant l'entière du capital social de Commercial Metals International GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), constituée, régie et existant sous les lois de la Suisse, ayant son siège social (Sitz) à Baar et son siège d'activité au 14 Lindenstrasse, CH-6340 Baar, canto de Zug, Suisse, inscrite au registre de commerce de Zug sous le numéro d'enregistrement CH-170.3.010.397-2, a été déclarée, au 24 juin 2011, comme étant de 614.780.022 EUR (six cent quatorze millions sept cent quatre-vingt mille vingt-deux Euros) alors que la valeur correcte aurait du être de 1.064.448.225 USD (un milliard soixante quatre millions quatre cent quarante huit mille deux-cent vingt cinq Dollars Américains), dont le montant équivalent en EUR était de 741.290.183 EUR (sept cent quarante et un millions deux cent quatre vingt dix mille cent quatre vingt trois Euros).

Il est en outre noté que par conséquent, la valeur totale de l'apport approuvé par l'acte notarié daté du 24 juin 2011 (l'«Acte Initial») a été déclarée comme étant de 766.047.604 EUR (sept cent soixante six millions quarante sept mille six cent quatre Euros) alors que la valeur correcte aurait du être de 1.280.656.266 USD (un million deux cent quatre vingt millions six cent cinquante six mille deux cent soixante six Dollars Américains) dont le montant équivalent en EUR était de 892.537.765 (huit cent quatre vingt douze millions cinq cent trente sept mille sept cent soixante cinq Euros);

Il est également pris acte du fait qu'une partie des Actifs (tels que définis dans l'Acte Initial) (correspondant à 1% de la valeur totale des Actifs) a été apportée à la Société au bénéfice de l'Associé Commandité.

Il est enfin pris acte du fait que les Actifs ont été apportés à la Société exclusivement en contrepartie de Parts Sans Droit de Vote (tels que définies dans l'Acte Initial).

En conséquence, il est unanimement décidé de changer et de réécrire, avec effet rétroactif à la date du 24 juin 2011, les TROISIÈME, QUATRIÈME CINQUIÈME et SIXIÈME RESOLUTIONS adoptées le 24 juin 2011 qui devront désormais être lues comme suit:

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de 892,537,765 EUR (huit cent quatre vingt douze millions cinq cent trente sept mille sept

cent soixante cinq Euros) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (20.000 Euros) à 892.557.765 (huit cent quatre vingt douze millions cinq cent cinquante sept mille sept cent soixante cinq Euros) par l'émission de:

- 892.537.765 (huit cent quatre vingt douze millions cinq cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq) Parts Sans Droit de Vote d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) (les «Nouvelles Parts»).

le tout devant être entièrement libéré par l'apport en nature de l'Apporteur et de l'Associé Commandité, à la Société, des Actifs en proportion de leurs parts d'intérêts dans la Société.

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur et l'Associé Commandité des Nouvelles Parts par un apport en nature des Actifs.

Intervention des Apporteurs - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur et l'Associé Commandité dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde qui déclarent souscrire toutes à les Nouvelles Parts en proportion de leur participation dans la Société.

Description de l'apport

La valeur totale des Actifs est de 892.537.765 EUR (huit cent quatre vingt douze millions cinq cent trente sept mille sept cent soixante cinq Euros), ce montant étant l'équivalent de 1.280.656.266 USD (un million deux cent quatre vingt millions six cent cinquante six mille deux cent soixante six Dollars Américains).

La valeur de l'Apport a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur et daté du 24 juin 2011. Cette valorisation a été acceptée par l'associé commandité de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date 24 juin 2011. Ce certificat de valeur et la déclaration sur la valeur de l'apport resteront annexés au présent acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie à la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation dans la Société est maintenant composée de:

1. CMC GH, LLC détient 19.800 (dix neuf mille neuf cents) Parts d'Intérêts ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune et 883.612.387 (huit cent quatre vingt trois million six cent douze mille trois cent quatre vingt sept) Parts Sand Droit de Vote ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune; et

2. Commercial Metals Company US, LLC détient deux cent (200) Parts d'Intérêts ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune et 8.925.378 (huit millions neuf cent vingt cinq mille trois cent soixante-dix-huit) Parts Sans Droit de Vote ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 du contrat de partenariat de la Société daté du 21 avril 2011 pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis et entièrement souscrit de la Société est fixé à 892.557.765 EUR (huit cent quatre vingt douze millions cinq cent cinquante sept mille sept cent soixante cinq Euros) représenté par (i) 20.000 (vingt mille) parts d'intérêts d'1 EUR (un Euro) chacune (ciaprès collectivement les “Parts d'Intérêts” et individuellement “Part d'Intérêt”) et (ii) 892.537.765 (huit cent quatre vingt douze millions cinq cent trente sept mille sept cent soixante cinq) Parts Sans Droit de Vote (comme définies ci-dessous) de 1 EUR (un Euro) chacune.

5.2. L'Associé Commandité souscrit à 200 (deux cent) Parts d'Intérêts et 8.925.378 (huit millions neuf cent vingt cinq mille trois cent soixante dix huit) Parts Sand Droit de Vote ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et représentant un apport total de 8.925.578 EUR (huit millions neuf cent vingt cinq mille cinq cent soixante dix huit Euros).

5.3. L'Associé Commanditaire souscrit à 19.800 (dix neuf mille huit cents) Parts d'Intérêts et 883.612.387 EUR (huit cent quatre-vingt trois millions six cent douze mille trois cent quatre vingt sept) Parts Sans Droit de Vote ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et représentant un apport total de 883.632.137 EUR (huit cent quatre vingt trois millions six cent trente deux mille cent trente sept Euros).

5.4. Toute les Parts d'Intérêts et toutes les Parts Sans Droit de Vote sont entièrement libérées.”

La valeur de l'Apport a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur et contresigné par l'Associé Commandité daté du 26 août 2011. Cette valorisation a été acceptée par l'associé commandité de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date 30 août 2011. Ce certificat de valeur et la déclaration sur la valeur de l'apport resteront annexés au présent acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement avec lui.

Seconde résolution

Il est noté que la Société à été constituée par acte sous-seing privé le 21 avril 2011 (la «Date de Constitution»).

Il est en outre noté que les Associés ont maintenant l'intention d'utiliser le Dollar américain («USD») plutôt que l'Euro («EUR») comme devise du capital social de la Société ainsi que pour la valeur nominale des parts d'intérêts émises par la Société ainsi que comme devise de fonctionnement de la Société et ce avec effet rétroactif à la Date de Constitution.

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet rétroactif à la Date de Constitution, la devise du capital social de la Société et des parts d'intérêts émises par la Société de l'EUR en USD;

(ii) de convertir le montant de la valeur nominale des parts d'intérêts émises par la Société de 1.-EUR (one Euro) en 1 USD.- (un Dollar Américain).

(iii) de convertir le capital social de la Société de 892.557.765 EUR (huit cent quatre vingt douze millions cinq cent cinquante sept mille sept cent soixante cinq Euros) en 1.280.685.066.-USD (un milliard deux cent quatre vingt millions six cent quatre vingt cinq mille soixante six Dollars Américains) en utilisant le taux de change EUR/USD arrondi de 1,4348 USD pour 1.-Euro.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 du contrat de partenariat de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.5. Le capital social émis et entièrement souscrit de la Société est fixé à 1.280.685,066 USD (un milliard deux cent quatre vingt millions six cent quatre-vingt cinq mille soixante six Dollars Américains) représenté par (i) 28.800 (vingt huit mille huit cents) parts d'intérêts de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (ci-après collectivement les “Parts d'Intérêts” et individuellement “Part d'Intérêt”) et (ii) 1.280.656.266 (un milliard deux cent quatre vingt millions six cent cinquante six mille deux cent soixante six) Parts Sans Droit de Vote (comme définies ci-dessous) de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

5.6. L'Associé Commandité souscrit à 288 (deux cent quatre vingt huit) Parts d'Intérêts et 12.806.563 (douze millions huit cent six mille cinq cent soixante trois) Parts Sans Droit de Vote représentant un apport total de 12.806.851 EUR (douze millions huit cent six mille huit cent cinquante et un Euros).

5.7. L'Associé Commanditaire souscrit à (i) 28.512 (vingt huit mille cinq cent douze) Parts d'Intérêts et (ii) 1.267.849.703 (un milliard deux cent soixante sept millions huit cent quarante neuf mille sept cent trois) Parts Sans Droit de Vote représentant un apport total de 1.267.878.215 USD (un milliard deux cent soixante sept millions huit soixante dix huit mille deux cent quinze Dollars Américains).

5.8. Toute les Parts d'Intérêts et toutes Parts Sans Droit de Vote sont entièrement libérées.”

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139402/314.

(110161648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de Siegwerk Druckfarben AG Siegburg ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143716/11.

(110166432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Sincro Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.661.

Le bilan au 31 Mai 2011, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sincro SICAV

Signature

Référence de publication: 2011143717/12.

(110166217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Smartlighting, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.718.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011143718/11.

(110166356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

SO.GE.PART International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143720/10.

(110166450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Tango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de TANGO S.A. du 1^{er} février 2011:

«1. décide de nommer, à partir de ce 1^{er} février 2011, Monsieur Bart Van Den Meersche, domicilié en Belgique, à 9400 Denderwindeke, Neuringen 27, en tant qu'administrateur de la société;

2. de fixer la durée du mandat de jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012;»

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de TANGO S.A. du 18 mai 2011:

«- prend acte de la démission de Monsieur Grégoire Dallemagne, domicilié à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Montagne aux Ombres 6, Belgique, en tant qu'administrateur en date du 5 avril 2011;

- décide de nommer, à partir de ce 18 mai 2011, Monsieur Bruno Chauvat, domicilié 33 Allée Pierre de Mansfeld, L-2218 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société. La durée du mandat est fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143738/18.

(110166040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Techno Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.722.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHNO SERVICES S.A. tenue en date du 30 septembre 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Citadel Administration S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Nominees Limited démissionnaire, avec effet au 1^{er} octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Commissaire aux comptes:

Citadel Administration S.A.
15-17 avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2011143739/20.

(110165990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

DC Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 38.814.210,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.837.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August,
Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Is held an extraordinary general meeting of the sole member of " DC Global Holdings S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Registry) under number B 160.837, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 July 2011, number 1712. The articles of association has been last amended by a deed of the undersigned notary on July 28th, 2011, not yet published in the Mémorial C.

There appeared:

Dow Corning Corporation, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Michigan, United States of America, having its registered office at Midland, Michigan 48686-0994, United States of America, 2200 W. Salzburg Road (the "Sole Member"), here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Member requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of ten US Dollars (USD 10.-) so as to raise it from its current amount of thirty-eight million eight hundred forty-four thousand two hundred US Dollars (USD 38.844.200.-) to thirty-eight million eight hundred forty-four thousand two hundred and ten US Dollars (USD 38.844.210.-) by the creation and the issuance of one (1) new share with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) and a share premium of one hundred eighteen million two hundred thirty-one thousand and ten US Dollars (USD 118,231,010) fully paid up by a contribution in kind of 383,217,585 shares held by Dow Corning Corporation in Dow Corning Siloxane (Zhangjiagang) Holding Co.Private Ltd. ("Siloxane");

2) Subscription, intervention of the subscriber and issuance of one (1) new share with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) and allocation of an amount of one hundred eighteen million two hundred thirty-one thousand and ten US Dollars (USD 118,231,010) to the share premium;

3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Member, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ten US Dollars (USD 10.-) so as to raise it from its current amount of thirty-eight million eight hundred forty-four thousand two hundred US Dollars (USD 38.844.200,-) to thirty-eight million eight hundred forty-four thousand two hundred and ten US Dollars (USD 38.844.210,-) by the creation and the issuance of one (1) new share with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.) and the issuance of a share premium of one hundred eighteen million two hundred thirty-one thousand and ten US Dollars (USD 118,231,010).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of ten US Dollars (USD 10.-).

Intervention - Subscription - Payment

Dow Corning Corporation, here represented as stated above, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of ten US Dollars (USD 10.-), by subscribing to one (1) share with a share premium of one hundred eighteen million two hundred thirty-one thousand and ten US Dollars (USD 118,231,010), the whole being fully paid up by a contribution in kind consisting of:

383,217,585 shares of Siloxane, a company with registered office at 5, Shenton Way, 02-02 UIC Building, Singapore (068808), registered with the Singapore register under the number 200406447R, such shares having an aggregate value of one hundred eighteen million two hundred thirty-one thousand twenty US Dollars (USD 118,231,020) of which ten US Dollars (USD 10.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and one hundred eighteen million two hundred thirty-one thousand ten US Dollars (USD 118,231,010) is to be allocated to the share premium reserve of the Company (the "Contribution").

Evidence of the contribution's existence

The Sole Member acknowledged the value of the Contribution as documented in the certificate of the managers of the Company dated August 31st, 2011.

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a managers' certificate issued on August 31st, 2011, and a certificate issued by the legal representatives of Siloxane on August 31st, 2011.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Member resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at thirty-eight million eight hundred forty-four thousand two hundred and ten US Dollars (USD 38.844.210,-) divided into three million eight hundred eighty-four thousand four hundred twenty-one (3.884.421) share quotas of ten US Dollars (USD 10,-) each.

Issue premium paid upon shares issue is allocated to the issue premium reserve which may be distributed upon decision of the general meeting of members. The amount of the premium reserve may be used, inter alia, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its members, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "DC Global Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.837, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juillet 2011, numéro 1712 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2011.

A comparu:

Dow Corning Corporation, une société constituée et existant sous les lois de Michigan, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2200 W. Salzburg Road, Midland, Michigan 48686-0994, Etats Unis d'Amérique ("Associé Unique"), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix US Dollars (USD 10.-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit million huit-cent quarante-quatre mille deux cents US Dollars (USD 38.844.200,-) à trente-huit million huit-cent quarante-quatre mille deux cent dix US Dollars (USD 38.844.210,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) et une prime d'émission de cent dix-huit millions deux cent trente et un mille dix US Dollars (USD 118,231,010), le tout entièrement libéré par un apport en nature de 383,217,585 actions détenues par Dow Corning Corporation dans Dow Corning Siloxane (Zhangjiagang) Holding Co.Private Ltd. ("Siloxane");

2. Souscription et paiement d'une nouvelle part sociale avec valeur nominale de dix US Dollars (USD 10.-) et allocation d'un montant de cent dix-huit millions deux cent trente et un mille dix US Dollars (USD 118,231,010) à la prime d'émission;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix US Dollars (USD 10,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit million huit-cent quarante-quatre mille deux cents US Dollars (USD 38.844.200,-) à trente-huit million huit cent quarante-quatre mille deux cent dix US Dollars (USD 38.844.210,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune et l'émission d'une prime d'émission de cent dix-huit millions deux cent trente et un mille dix US Dollars (USD 118.231.010).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de dix US Dollars (USD 10.-).

Intervention - Souscription - Paiement

Dow Corning Corporation, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 10 US Dollars (USD 10.-), en souscrivant à une nouvelle part sociale d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10.-) avec une prime d'émission de cent dix-huit millions deux cent trente et un mille dix US Dollars (USD 118.231.010), le tout étant entièrement libéré par un apport en nature consistant en:

383.217.585 actions de Siloxane, une société ayant son siège social à 5, Shenton Way, 02-02 UIC Building, Singapore (068808), immatriculée auprès du registre de Singapore sous le numéro 200406447R, lesdites actions ayant une valeur totale de cent dix-huit millions deux cent trente et un mille vingt US Dollars (USD 118.231.020), dont USD 10.- sont à affecter au capital social de la Société et cent dix-huit millions deux cent trente et un mille dix US Dollars (USD 118.231.010) sont à affecter au compte de prime d'émission de la Société (la «Contribution»).

Preuve de l'existence de l'apport

L'Associé Unique a pris en compte la valeur de la Contribution telle que documentée par le certificat des gérants de la Société du 31 août 2011.

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat des gérants émis le 31 août 2011 et un certificat émis par les représentants légaux de Siloxane le 31 août 2011.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-huit million huit cent quarante-quatre mille deux cent dix US Dollars (USD 38.844.210,-) représenté par trois million huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt et une (3.884.421) parts sociales de dix US Dollars (USD 10,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139421/161.

(110161484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

The Pyg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 103.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143741/10.

(110166244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Thema-Nature s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9763 Marnach, 33A, Schwaarzenhiwwelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.328.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143742/10.

(110166713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Tilma Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.570.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011143743/12.

(110166540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

TRAITEUR Paul EISCHEN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.343.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1037

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143744/14.

(110166660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Trinity - Gérance Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.937.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011143746/12.

(110166414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Trust In Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.622.100,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.792.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRUST IN MEDIA S.à r.l.

FIDALUX

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011143747/12.

(110166697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Turgot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 153.048.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 18 octobre 2011, que la société Juria Consulting S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de du commissaire démissionnaire, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., établie au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011143748/17.

(110166364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Quiba Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143644/10.

(110166089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Quotapart SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUOTAPART SPF S.A.

N. PICCIONE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011143645/12.

(110166383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Eridan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.851.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of October,

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tez Tour Holding S.A., a company incorporated under laws of Luxembourg and having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, here represented by Flora Gibert private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Eridan Finance S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2011.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Tez Tour Holding S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three the number of Managers and further resolved to elect the following as Managers:
 - Mr. Sergey Glukhenkiy, lawyer, born on 14.09.1963 in Vladivostok, USSR, residing at 56 Leningradskoe Shosse, Moscow 125212, Russian Federation, as Type A Manager;
 - Mr Magsud Ahmadkhanov, Director, born on 5 June 1978 in Baku, Azerbaijan, professionally residing at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg as Type B Manager;
 - Mr. Luc Gerondal, Director, born on 23 April 1976 in Kinshasa, Congo, professionally residing at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg as Type B Manager.
- 2) The Company shall have its registered office at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Tez Tour Holding S.A., société constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ici représentée par Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Eridan Finance S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Tez Tour Holding S.A., prénommée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois le nombre des Gérants et décide de nommer les personnes suivantes:

- M. Sergey Glukhenkiy, avocat, né à URSS, le 14 septembre 1963, demeurant à 56 Leningradskoe Shosse, Moscow 125212, Fédération Russe, en tant que Gérant de type A;

- M Magsud Ahmadkhanov, Administrateur, né le 5 juin 1978 à Bakou, Azerbaïdjan, résident professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg, en tant que Gérant de type B;

- M. Luc Gerondal, Administrateur, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, Congo, résident professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que Gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi à 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 7 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44385. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139437/402.

(110161612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

R.T.C. Group Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011143646/11.

(110166030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.236.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011143647/13.

(110166410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Recurrent Energy Lux Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.251.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011143648/13.

(110166407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.569.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011143649/13.

(110166405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Rooocas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.716.

Par la présente, nous donnons, avec effet immédiat, notre démission, comme gérant classe B de la société.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Solero S.A.

Signature

Référence de publication: 2011143650/11.

(110166075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Roocas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.716.

Par la présente nous vous informons que nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

UHY Fibetrust S.à r.l.

Jürgen Fischer

Référence de publication: 2011143651/10.

(110166296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.025,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.025.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2011

En date du 14 octobre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de prendre note de la démission de Monsieur Riaz Valani de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Moinet;

- Monsieur Benoit Bauduin.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011143652/18.

(110166654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Raise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.934.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011143653/12.

(110166541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Hiwe S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 33, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.585.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six octobre,

Ont comparu:

1. Madame Véronique WEBER, née le 05/03/1981 à Luxembourg, vétérinaire, demeurant à 2, rue Edward Steichen L-3324 Bivange

2. Madame Laurence HILGER, née le 21/06/1973 à Luxembourg, vétérinaire, demeurant à 1, rue Comté Joseph de Ferraris L-1518 Luxembourg

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de «HIWE S.C.I.», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille Euros (EUR 1.000.-), représenté par cent (100) parts d'intérêts de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Véronique WEBER, précitée	24 parts d'intérêts
2. Madame Laurence HILGER, précitée	76 parts d'intérêts
Total:	100 parts d'intérêts

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de mille Euros (EUR 1.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts d'intérêts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions l'article 1690 du Code Civil.

Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Pour le cas où un associé entend céder tout ou partie de ses parts d'intérêts à un tiers non associé, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres associés de manière complète l'identité du cessionnaire proposé, le nombre de parts d'intérêts qu'il souhaite céder ainsi que le prix de cession demandé.

Les autres associés disposeront alors d'un droit de préemption au prorata de leur participation dans la société, qu'ils devront exercer par lettre recommandée adressée à l'associé proposant la cession dans les quatre semaines de la réception de ravis de proposition de cession.

Le droit de préemption pourra s'exercer sur tout ou partie seulement des parts d'intérêts faisant l'objet de la proposition de cession. Les associés exerçant le droit de préemption pourront acquérir les parts d'intérêts offertes au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession.

Les parts d'intérêts proposées à la cession aux autres associés conformément à la procédure qui précède et sur lesquelles il n'a pas été exercé de droit de préemption endéans les délais impartis, pourront être librement cédées à un tiers non associé, aux mêmes prix de cession et conditions de paiement proposés aux autres associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés à l'unanimité par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, les décisions relatives à l'augmentation des loyers, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont les attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérantes pour une durée indéterminée:
Madame Véronique WEBER et Madame Laurence HILGER, précitées.
3. La société est engagée par la signature conjointe des deux (2) gérantes.
4. L'adresse de la société est fixée à: 33, route d'Esch, L-3230 Bettembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 6 octobre 2011,

Véronique WEBER / Laurence HILGER

24 parts d'intérêts / 76 parts d'intérêts

Référence de publication: 2011139569/118.

(110162007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Redcliffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 62.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDCLIFFE S.A. tenue en date du 30 septembre 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Citadel Administration S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Nominees Limited démissionnaire, avec effet au 1^{er} octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Commissaire aux comptes:

Citadel Administration S.A.
15-17 avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2011143656/20.

(110165991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Requilab, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale Laangwies.
R.C.S. Luxembourg B 55.572.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143657/14.

(110166520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.558.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2011

En date du 14 octobre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de prendre note de la démission de Monsieur Riaz Valani de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gestion de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Moinet;

- Monsieur Benoit Bauduin,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

REU Lux 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011143660/18.

(110166701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 152.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.287.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à.r.l.

Référence de publication: 2011143659/11.

(110166250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

REU Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.673.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2011

En date du 14 octobre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de prendre note de la démission de Monsieur Riaz Valani de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Moinet;

- Monsieur Benoit Bauduin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

REU Lux 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011143661/18.

(110166783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Richard-Group, Société Anonyme.

Siège social: L-5823 Fentange, 15, op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 127.581.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1037

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143663/14.

(110166663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Air Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143876/10.

(110166932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.